CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E12655** **VALABLE JUSQU'AU** **18/05/2026**

ÉDITÉ LE **20/05/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1998
Forme juridique : SAS

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALENCON 1998B70016

Siret : **418 149 241 00022**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 3144410

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 59841856

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 59841856

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Raison sociale : **Q.L.S**

3 RUE GUTENBERG
ZONE DE L'EXPANSION
BP 57
61200 ARGENTAN
Téléphone : 02 33 36 22 74 **Fax :**
Portable : 06 81 78 05 46

Site Internet : www.qls-argentan-chauffage.fr
E-mail : accueil@qls61.fr

Responsabilité légale :
VANDON DELPHINE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/04/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	28/04/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	28/04/2022
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	28/04/2022

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE CAEN
ZONE OBJECT'IFS SUD
1109 BOULEVARD CHARLES CROS
B.P. 4
14123 IFS

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.